Assemblée générale de Natixis



28 MAI 2019 / PALAIS BRONGNIART / PARIS

Ouverture de séance



Laurent **Mignon**Président du conseil
d'administration de Natixis

QUORUM PROVISOIRE

En actions 83,90%

		Nombre d'actions	Nombre de voix		
	AGO	AGE	AGO	AGE	
Pouvoirs Présents et représentés	49 407 972	49 407 972	49 407 972	49 407 972	
Pouvoirs au président	5 583 100	5 584 858	5 583 100	5 584 858	
Votes par correspondance	2 589 290 297	2 589 290 172	2 589 290 297	2 589 290 172	
Totaux	2 644 281 369	2 644 283 002	2 644 281 369	2 644 283 002	

AGO : assemblée générale ordinaire - AGE : assemblée générale extraordinaire



Documents mis à disposition des actionnaires (1/2)

- ▶ Insertions publiées au **B.A.L.O.** les 12 avril et 10 mai 2019 ;
- ▶ Insertion publiée dans LES PETITES AFFICHES le 10 mai 2019;
- ▶ Insertions publiées dans LES ÉCHOS du 12 avril et 10 mai 2019 ;
- ▶ Insertions publiées dans LE REVENU du 19 avril et 17 mai 2019;
- ▶ Brochure de convocation adressée aux actionnaires le 7 mai 2019 :
- Copie des lettres adressées aux commissaires aux comptes et aux représentants du comité d'entreprise le 7 mai 2019, et des avis de réception;
- Document de référence 2018;

- Comptes annuels, tableau des affectations du résultat, comptes consolidés;
- Rapports du Conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Liste des administrateurs, de leurs fonctions dans d'autres sociétés et du nombre de leurs titres ;
- ▶ Renseignements sur les administrateurs ou le censeur dont la ratification de la cooptation/nomination ou le renouvellement de mandat sont inscrits à l'ordre du jour.



Documents mis à disposition des actionnaires (2/2)

- ► Texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration et tous tableaux et annexes visés par la loi ;
- Dernier bilan social de l'entreprise accompagné de l'avis du Comité Central d'Entreprise;
- Rapport sur les rémunérations au titre de l'exercice 2018 des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Natixis;
- Montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées;

- Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des Impôts;
- Statuts;
- Pouvoirs des actionnaires représentés, formulaires de vote par correspondance, certificats des intermédiaires habilités;
- ► Feuille de présence certifiée par le bureau (déposée avant le vote des résolutions).



Ordre du jour - Assemblée générale mixte

- ► Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018 :
- Affectation du résultat ;
- ► Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- ▶ Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2018 à François Pérol, Président du Conseil d'administration, et Laurent Mignon, Directeur général;
- ► Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018 à Laurent Mignon, Président du Conseil d'administration, et François Riahi, Directeur général;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président du Conseil d'administration et au Directeur général pour l'exercice 2019;

- Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 :
- Ratification de la cooptation de quatre administrateurs ;
- ▶ Renouvellement du mandat de six administrateurs :
- ▶ Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Ratification de la nomination du censeur;
- ▶ Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions ;
- Renouvellement des autorisations et délégations financières ;
- ► Pouvoirs pour les formalités.



Programme de l'assemblée générale

Contexte économique

Résultats 2018, dividende, structure financière, résultats du 1er trimestre 2019

Développements du Plan stratégique New Dimension « 2018-2020 »

Le métier Paiements

Focus sur la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) dans les métiers

Gouvernance de Natixis

Travaux du comité des rémunérations

Rapports des commissaires aux comptes

Présentation des résolutions

Questions des actionnaires

Vote des résolutions

Conclusion



Relations avec les actionnaires de Natixis



www.natixis.com

Toutes les informations (rendez-vous et publications)



Téléphone 0 800 41 41 41 Service & appel gratuits



Internet actionnaires@natixis.com





Courrier

Natixis

Relations actionnaires individuels BP4

75060 Paris Cedex 02



Club des actionnaires Ouvert à partir d'une action

> Comité consultatif des actionnaires de Natixis

2 DISTINCTIONS EN 2018



Prix de la démocratie actionnariale par l'AGEFI Trophée d'Or des Meilleurs Services aux Actionnaires du Revenu



Préparation de l'assemblée générale



Dématérialisation de l'envoi de la brochure de convocation

En 2019, campagne jumelée avec l'Institut Gustave Roussy

4 € reversés pour chaque accord d'actionnaire au nominatif

Au total, plus de 75 % des actionnaires au nominatif ont accepté.

DISTINCTION EN 2018



Prix de la Brochure de convocation – Grands Prix de la Transparence 2018



Vote Préalable par Internet à l'assemblée (VPI)

Ouvert du 7 mai au 27 mai 2019 15 heures

6 700 actionnaires ont voté par le VPI, soit 178 898 205 voix



Consultation préalable des actionnaires de Natixis

Consultation sur le site Internet de Natixis pendant 3 semaines

250 réponses

4 thèmes principaux se dégagent à 65 %

Évolution du cours de l'action	20 %
Stratégie	16 %
Affectation du résultat (politique de distribution, dividende)	16 %
Les rémunérations des dirigeants	13 %



Film

Contexte économique par Patrick Artus, chef économiste et membre du comité exécutif de Natixis

Film





Résultats 2018-1T2019

structure financière & plan stratégique



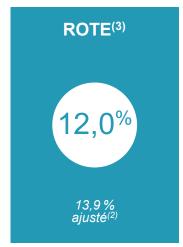
2018 : Le plan "New Dimension" est bien engagé Focalisés sur nos objectifs 2020 et la création de valeur

Données hors éléments exceptionnels⁽¹⁾









0,78€

Dividende en numéraire par action à payer en 2019⁽⁴⁾

+3%

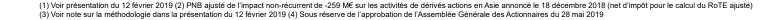
Hausse de l'actif net tangible par action sur l'année⁽³⁾

< 2 %

Coût du risque/PNB

130 pb

Génération organique de capital en 2018





Résultats 2018

Création de valeur avec un RoTE de 12,0% sur l'année, malgré un 4T18 difficile

Hors éléments exceptionnels (1)

€m	2018	2017	2018 vs. 2017	2018 vs. 2017 change constant	
Produit net bancaire	9 500	9 497	0%	2%	
dont métiers	8 849	8 810	0%	2%	
dont métiers, hors impact non-récurrent de -259 M€ sur les activités de dérivés actions en Asie	9 108	8 810	3%	5 %	
Charges	-6 731	-6 540	3%	4 %	
Résultat brut d'exploitation	2 769	2 957	-6 %	-5 %	
Coût du risque	-143	-258			
Mise en équivalence et autres	83	56			
Résultat avant impôt	2 709	2 755	-2%		
Impôt	-797	-848			
Intérêts minoritaires	-305	-192			
Résultat net – pdg – retraité	1 607	1 715	-6 %		

Le PNB est en hausse de +2 % sur un an et de +5 % hors l'impact non récurrent au 4T18 lié aux dérivés actions. Une forte dynamique au sein des pôles AWM (+13 % sur un an), Assurance (+8 % sur un an) et Paiements (+16 % sur un an) ainsi que chez Coface (+9 % un an). Le PNB de la BGC est en retrait modeste de -3 % sur un an⁽²⁾ par rapport à un 2017 élevé

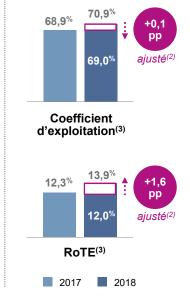
Les charges restent bien maîtrisées, malgré une contribution plus élevée au FRU et des investissements réalisés en 2018. Le RBE des métiers progresse de +7 % sur un an⁽²⁾ avec une légère amélioration du coefficient d'exploitation vs. 2017⁽²⁾

Le résultat avant impôt diminue de -2 % sur un an, traduisant des conditions de marché difficiles, et augmente de +8 % sur un an hors l'impact non-récurrent sur les revenus de -259 M€ lié aux dérivés actions en Asie. Le coût du risque baisse de ~40 % vs. 2017

Le taux d'imposition est proche de 30 % en 2018, en ligne avec les estimations. Les intérêts minoritaires sont en hausse sur un an, traduisant une contribution plus forte de Coface et de certains affiliés européens dans l'AM

Le RoE des métiers⁽³⁾ atteint 13,7 % (15,1 % ajusté⁽²⁾) vs. 13,8 % en 2017

Le RoTE de Natixis $^{(3)}$ atteint 12,0 % (13,9 % ajusté $^{(2)}$) en ligne avec l'objectif 2020



Variation sur un an du PNB, des charges et du RBE à change constant, sauf mention contraire

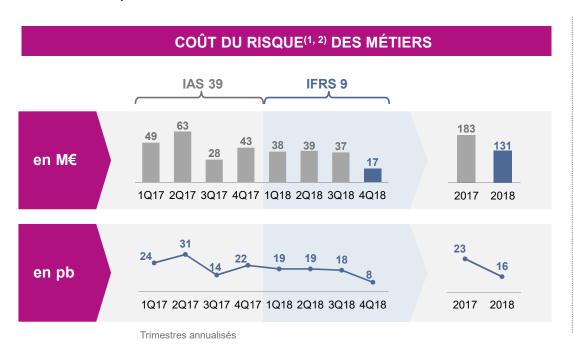
(1) Voir présentation du 12 février 2019 (2) PNB ajusté de l'impact non-récurrent de -259 M€ sur les activités de dérivés actions en Asie (net d'impôt pour le calcul du RoE et du RoTE ajusté)

(3) Voir note sur la méthodologie dans la présentation du 12 février 2019

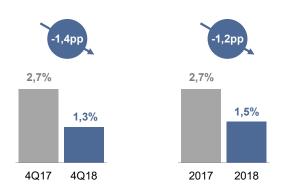


Coût du risque

Coût du risque en amélioration sur un an et au 4T18 à un niveau faible



COÛT DU RISQUE⁽²⁾ / **PNB TOTAL POUR NATIXIS**

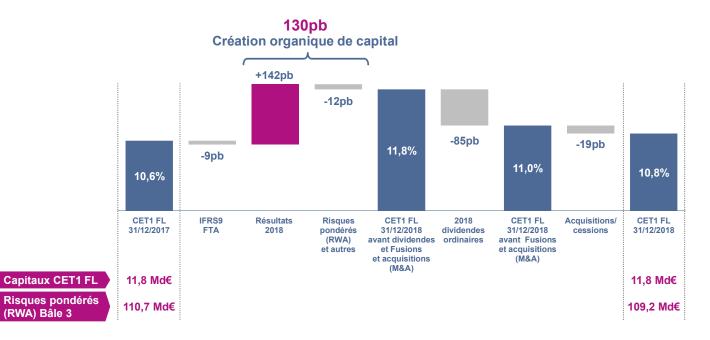




⁽¹⁾ Coût du risque hors établissements de crédit. Coût du risque exprimé en pb des encours totaux, début de période (2) Hors éléments exceptionnels (Voir présentation du 12 février 2019)

Structure financière

Création organique de capital de 130pb en 2018, portant le ratio CET1⁽¹⁾ FL à 10,8 %



Poursuite d'une gestion stricte des RWA (en baisse vs. 3T18 et -1 % en 2018)

Un ratio de levier > 4 %⁽¹⁾ et un LCR > 100 % à fin décembre 2018

Acquisitions/Cessions finalisées en 2018 :

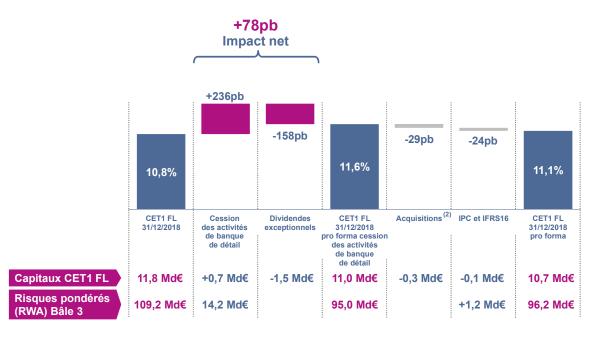
- Acquisitions des boutiques M&A
 Fenchurch Advisory, Vermilion
 Partners et Clipperton au sein de la BGC
- Acquisition de MV Credit au sein de l'AWM
- Acquisition de Comitéo au sein des Paiements
- Cessions de Selection 1818 et Axeltis au sein de d'AWM



(1) Voir note sur la méthodologie dans la présentation du 12 février 2019

Structure financière

Ratio CET1⁽¹⁾ FL pro forma de 11,1 % après dividende exceptionnel de 1,5 Md€









Une politique de dividende clairement affirmée



CALENDRIER 2019

Date de détachement :

31 mai

Date de paiement :

4 juin

Prélèvements à la source pour les personnes physiques résidant fiscalement en France :

➤ Prélèvement forfaitaire non libératoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu (sauf dispense) :

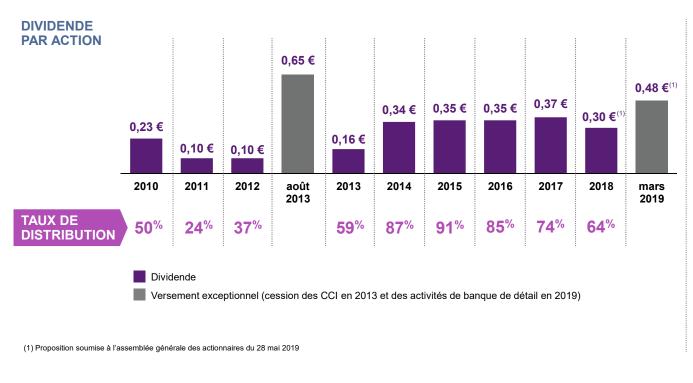
12,8%

▶ Prélèvements sociaux :

17,2%

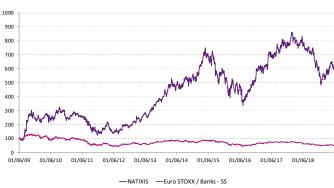


Une création de valeur durable pour les actionnaires



ÉVOLUTION DE LA COTATION DU TITRE NATIXIS

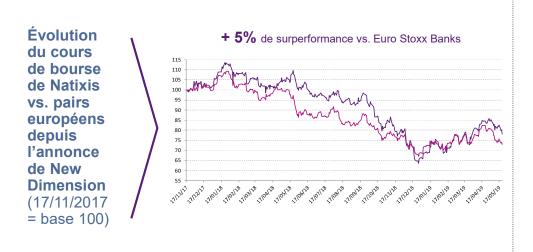
Base 100 au 01/06/2009

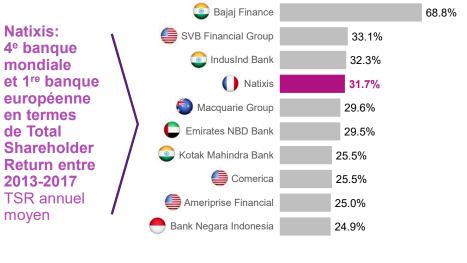


Source: Factset au 23/05/2018. Total Shareholder Return



Forte création de valeur pour les actionnaires





Source : Factset au 23/05/2018. Total Shareholder Return

Source : BCG Value Creators report 2018



Résultats du 1^{er} trimestre 2019



Résultats du 1^{er} trimestre 2019 Un RoTE à deux chiffres malgré des conditions de marché difficiles

Données hors éléments exceptionnels(1)

1T19	1T18	1T19 vs. 1T18	1T19 vs. 1T18
			change constant
2 113	2 221	-5 %	-8%
1 901	2 040	-7 %	-10%
-1 703	-1 660	3%	0%
410	561	-27 %	-30 %
-31	-36		
3	13		
382	539	-29 %	
-137	-190		
-53	-61		
192	288	-33 %	
142	146		
334	434	-23 %	
	-1 703 410 -31 3 382 -137 -53 192 142	-1 703 -1 660 410 561 -31 -36 3 13 382 539 -137 -190 -53 -61 192 288 142 146	-1 703

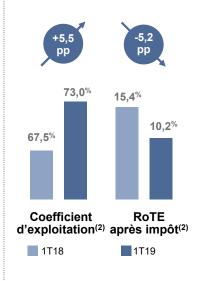
Le PNB est en hausse ou stable vs. 1T18 pour la plupart des métiers, avec des progressions fortes pour les Paiements (+11 % sur un an), l'Assurance (+7 %), et Investment banking/M&A (+6 %), et une forte résilience de la part de Global finance et de la Gestion d'actifs et de fortune. Ces résultats ne compensent qu'en partie l'évolution de Global markets face à un effet de base élevé au 1T18 et des conditions de marché difficiles

Les charges sont stables à taux de change constant, malgré des investissements faits pour préparer les relais de croissance à venir. Hors la contribution au FRU de 170 M€ (+7 % sur un an), entièrement enregistrée au 1T du fait d'IFRIC 21, les charges sont sous contrôle et baissent de -1 % sur un an à change constant

Le coût du risque est en légère baisse vs. 1Q18, restant à un niveau bas Le taux d'impôt s'établit à ~36 % au 1T19 du fait de la non déductibilité de la contribution au FRU. La guidance est maintenue à <30 % pour 2019

Le RoE des métiers⁽²⁾ est à 12,3 % et à une moyenne de 14,6 %⁽³⁾ sur le plan New Dimension

Le RoTE de Natixis $^{(2)}$ s'établit à 10,2 % et à une moyenne de 13,2 $^{(3)}$ sur le plan New Dimension

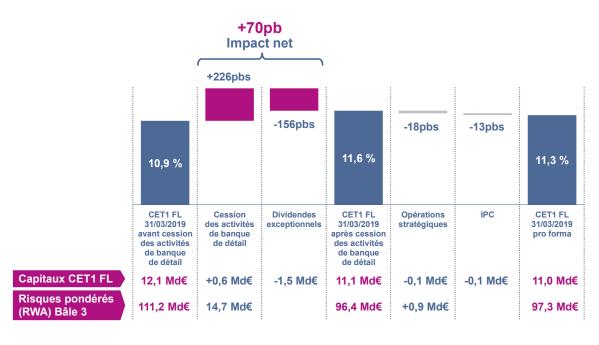




⁽¹⁾ Voir présentation du 9 mai 2019 (2) Voir note méthodologique et hors IFRIC 21 (cf. présentation du 9 mai 2019) (3) Hors élément non-récurrent sur les activités de dérivés actions en Asie au 4T18 (net d'impôt)

Structure financière

Ratio CET1⁽¹⁾ FL pro forma de 11,3 %, bien supérieur à l'objectif de New Dimension



Opérations stratégiques

(sujettes aux autorisations réglementaires)

Opérations stratégiques annoncées lors des résultats du 1T19 (~5pb impact sur le CET1)

- ▶ Fiera Capital Corporation (Gestion d'actifs) – partenariat stratégique de long terme qui établit Fiera Capital comme plateforme de distribution de Natixis au Canada, avec une prise de participation de 10,8 % de Natixis dans Fiera Capital
- ► Azure Capital Limited (BGC) une boutique M&A basée en Australie avec une forte spécialisation dans nos secteurs prioritaires. Natixis prend une participation majoritaire dans Azure Capital

Opérations stratégiques déjà annoncées (~15pb d'impact sur le CET1) - WCM Investment Managers (gestion d'actifs) et Massena Partners (WM) Dividende en numéraire à verser le 4 juin 2019⁽²⁾

0,78€



⁽¹⁾ Voir note sur la méthodologie dans la présentation du 9 mai 2019 (2) Sujet à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2019

Développements Plan Stratégique New Dimension



Cession des activités de banque de détail :

renforcer la manœuvrabilité stratégique et le potentiel de création de valeur de Natixis

CLARIFICATION DU POSITIONNEMENT AU SEIN DU GROUPE BPCE

Positionnement de Natixis sur les activités non-bancaires et internationales du Groupe

Une création de valeur durable

MANOEUVRABILITÉ

Capital disponible en hausse pour des acquisitions et/ou des dividendes

AGILITÉ

Amélioration de l'agilité du bilan avec une durée plus courte des engagements (> 75 % inférieur à 1 an) et amélioration de la flexibilité des coûts

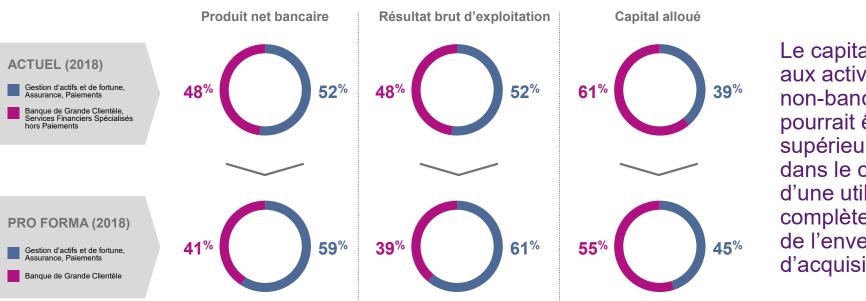
STRATÉGIE « ASSET LIGHT »

Développement des activités non bancaires moins consommatrices de capitaux, de liquidité et davantage tournées vers le conseil



Portefeuille d'activités de Natixis

Portefeuille diversifié de plus en plus tourné vers les activités non-bancaires



Le capital alloué aux activités non-bancaires pourrait être supérieur à 50 % dans le cas d'une utilisation complète de l'enveloppe d'acquisition



Gestion d'actifs et de fortune

Affirmer notre position de leader mondial dans la gestion active, par la taille, la profitabilité et la capacité à innover

	Initiatives de croissance organique
III FLEXSTONE PARTNERS	Création de Flexstone Partners, regroupant 3 affiliés Private Equity permettant de proposer un point d'accès unique au niveau mondial
MI INVESTORS MUTUAL LTD	Premier fonds lancé par Natixis IM en Australie en collaboration avec IML ; forte promotion du fonds Loomis Sayles Global Equity
mirova Responsible Investing	Lancement d'un fonds spécialisé dans les entreprises promouvant l'égalité des sexes (<i>Mirova Women Leaders Equity Fund</i>)
Ostrum ¹ NATIXIS BEYOND BANKING	Lancement d'une plateforme innovante de dette privée sur actifs réels en partenariat avec Natixis BGC
	Activité accrue en Asie-Pacifique, avec plus de 50 nouveaux clients et 5 nouveaux affiliés distribués

	Initiatives de croissance externe
MV Credit	Acquisition de MV Credit Private equity, dette privée, immobilier et infrastructure
THEMATICS	Création de Thematics Asset Management 'Global Thematic Equities' (Water, Security, Digital and Robotics)
WEM INVESTMENT MANAGEMENT	Initiatives de distribution à l'international désormais intégrées à la plateforme centralisée de NIM (Q2 19)
FIERA CAPITAL	Partenariat stratégique avec Fiera Capital au Canada Plateforme de distribution privilégiée de Natixis au Canada ; prise de participation à hauteur de 11%
MASSENA PARTNERS	Acquisition de Massena Partners permettant de disposer d'une offre en investissements non-cotés (Private Equity, immobilier) à destination des clients fortunés des réseaux du Groupe BPCE



Banque de Grande Clientèle

Être reconnue comme une banque de solutions innovantes et devenir une banque de référence dans 4 secteurs clefs

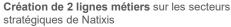
Initiatives de croissance organique











- ► Energy & Natural Resources
- Real Assets (Aviation, Infrastructure, Real Estate & Hospitality)



Intensification de l'activité sur l'économie verte et soutenable via le **Hub Green & Sustainable**

- ➤ Création d'un facteur de pondération green, visant à favoriser le financement des transactions ayant un impact positif sur le climat et l'environnement
- ▶ Période riche en opérations de financement green & social



Renforcement du modèle O2D

- ▶ Plateforme dette privée sur actifs réels BGC / Ostrum
- Nouveau dispositif portfolio management (DPM) et gestion active du portefeuille

Initiatives de croissance externe



Acquisition de Fenchurch Advisory Partners, spécialiste du corporate finance dans le secteur des services financiers



Prise de participation majoritaire dans Vermilion Partners, spécialisée dans les transactions transfrontalières impliquant la Chine

CLIPPERTON

Prise de participation minoritaire dans Clipperton, boutique française spécialiste du conseil en M&A pour le segment à forte croissance des nouvelles technologies



Prise de participation majoritaire dans Azure Capital Limited, une boutique de M&A basée en Australie

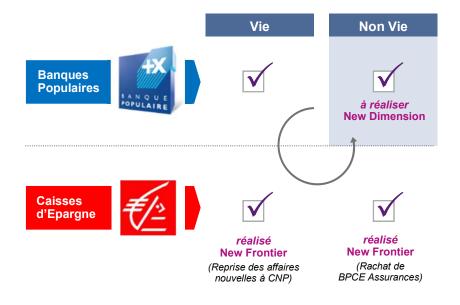


Assurance

Étape majeure pour Natixis Assurances dans son ambition de devenir un assureur de plein exercice

Natixis reprend à partir de 2020 les nouvelles affaires en assurance non vie pour les clients privés des Banques Populaires dans le cadre

dans le cadre du renouvellement du partenariat entre le Groupe BPCE et Covéa annoncé ce jour



Étape majeure dans la mise en œuvre de New Dimension

Natixis Assurances devient un assureur de plein exercice au service des réseaux du Groupe BPCE, à travers le déploiement d'un modèle industriel unique pour les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne

BPCE Assurances, filiale détenue à 100 % par Natixis Assurances depuis 2017, reprendra les affaires nouvelles en assurance auto et IARD pour les clients privés des Banques Populaires à BPCE IARD, entité détenue à parité entre Natixis Assurances et Groupe Covéa (à travers MAAF)

Déploiement progressif à partir de 2020 avec un impact positif sur les revenus dès la première année, préparant ainsi la croissance du pôle au-delà de 2020

NATIXIS
BEYOND BANKING

Voir communiqué de presse daté du 9 mai 2019

Paiements

Devenir un pure player en Europe et atteindre une croissance des revenus de 1,5x sur 3 ans

Initiatives de croissance organique / partenariats



Partenariat avec la SNCF pour le développement d'une solution unique et sécurisée de paiement dans un contexte de multimodalité



Lancement avec Lagardère Travel Retail, leader des commerces gares et aéroports, de la première solution d'acceptation intégrée de l'e-wallet « WeChat Pay » en France



Partenariat avec VISA visant à accompagner les Fintechs pour développer leurs solutions « bank in the box » et à commercialiser une solution de monétique intégrée (lancement lors de la Coupe du monde féminine de football)



Accord avec Casino pour créer ensemble un porte-monnaie électronique pour Cdiscount, intégrant les solutions Dalenys

Initiatives de croissance externe



Acquisition de Comitéo, entreprise offrant des solutions aux comités d'entreprise, afin d'accélérer le développement dans le domaine des paiements prépayés



Rachat de la participation de la Banque Postale dans Titres Cado, spécialisée dans l'émission et la distribution de chèques et cartes cadeaux multi-enseignes



Investissement dans Wynd et partenariat commercial visant à développer une solution commune d'encaissement et de logistique



New Dimension : objectifs financiers 2018-2020 Concentration sur la réalisation des objectifs de New Dimension

Données hors éléments exceptionnels⁽¹⁾ et IFRIC 21

		AWM	BGC	ASSURANCE	PAIEMENTS	NATIXIS	
Objectif 20 New Dimer	220 nsion	~16 % RoE	~14 [%] RoE	~30 [%] RoE	x 1,5 Revenus sur 3 ans	14-15,5 % RoTE	11,0% CET1 Fully-loaded
Moyenne trimestriell 2018-1T19	_	15,2 % RoE	12,5 % RoE ⁽²⁾	30,0 % RoE	15% Revenus croissance annualisée	13,2 % RoTE ⁽²⁾	11,3 % CET1 Fully-loaded

Engagement sur les objectifs 2020 et nos orientations stratégiques

dans le contexte d'une évolution sur un an au 1T19 impactée par un effet de base élevé, surtout pour Global markets



Comité de direction générale de Natixis



François RIAHI Directeur général



Nathalie BRICKER Finance



André-Jean OLIVIER Secrétariat général



Gils BERROUS Senior advisor



Jean RABY Gestion d'actifs et de fortune



Pierre DEBRAY Risques



Véronique SANI Opérations et systèmes d'information



Anne LEBEL Ressources Humaines



Pierre-Antoine VACHERON Paiements



Jean-François LEQUOY Assurance



Marc VINCENT Banque de Grande Clientèle (BGC)





Le métier Paiements



Pierre-Antoine Vacheron

Membre du comité de direction générale de Natixis en charge des activités de paiements

Les paiements sont au cœur de la mutation digitale et de la déréglementation...



Évolutions réglementaires

Échanges et transfert des revenus Normalisation et réglementation de l'UE sur la sécurité et la protection des données Impacts de la DSP2 : IPSP, authentification, questions d'agrégation



Nouveaux comportements des utilisateurs et des usages de paiement

ATAWAD: à tout moment, en tout lieu, sur tout support Mobile first Temps Réel Omni & Cross-channel Self-care



Data (Données)

 Intelligence Artificielle
 Stratégie de monétisation des données
 Risque de désintermédiation via le data management



Nouvelles technologies

Paiement par mobile Paiement par objet connecté (montre, bracelet...)



Sécurité / Management du risque

Systèmes utilisateurs, transactions Conformité Lutte contre la fraude Cybersecurité



... dans un environnement basé sur les données, le processing de paiement s'intègre dans un univers de solutions à valeur ajoutée



Cartes

pré-payées

Square

PayPlug

Solutions adjacentes apportant des revenus

et des opportunités essentiels

Solutions

software

Paiement

des factures

AUTRES SERVICES

stripe

Acteurs traditionnels

détenus par des banques

DCC Remises

Instant Payment Crédit Assurance Personnalisation max Conversion de change Revolut Cryptomonnaies



La stratégie du Groupe BPCE est originale et unique en Europe pour conforter sa position dans les paiements



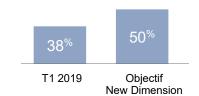


SYNERGIES ENTRE UN CANAL « RÉSEAUX BANCAIRES » ET DES APPROCHES DIRECTES

Réseaux BPCE : 20% du marché français

Accélération
de la croissance
par les ventes
directes des fintechs







L'enjeu consiste à s'adapter pour rester pertinent et compétitif, pour préserver les flux, élément stratégique de la relation avec les clients, consommateurs ou entreprises



ÉMISSION DE CARTES

- Offre digitale au niveau des néobanques
- Offre d'agrégation (éviter la désintermédiation)
- Montée en gamme des cartes afin de préserver les cotisations et commissions (Réseaux)



SOLUTIONS POUR LES COMMERÇANTS

- Compétitivité sur le petit commerçant traditionnel (coût)
- Offre pour omnicanale adaptée aux néocommerçants en ligne
- Solution de monétique intégrée omnicanale pour adresser les enjeux des enseignes de distribution organisée



SOLUTIONS POUR LES PROS ET ENTREPRISES

- ▶ Le paiement instantané
- ▶ L'accès aux comptes organisé par DSP2
- ▶ L'initiation de paiement



SNCF e-Voyageurs a choisi Natixis Payments pour son assistant de mobilité personnelle



E-WALLET

Entièrement intégré à l'assistant personnel de mobilité e-Voyageurs pour simplifier les services de paiement associés à tous les types de voyages.

PLATEFORME DIGITALE

La plateforme digitale permet aux clients de payer pour toutes les nouvelles formes de voyage.

SERVICES DE TIERS

Gestion de la réception des fonds et de leur acheminement à des tiers.





Focus Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) dans les métiers



Gouvernance de Natixis



Laurent **Mignon**Président du conseil
d'administration de Natixis

La gouvernance de Natixis au 28 mai 2019





Composition du Conseil d'administration





Travaux du comité des rémunérations



Nicolas **de Tavernost** Président du comité des rémunérations Administrateur indépendant



1

Exercice 2018

JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 2018 Rémunération du Président du Conseil d'administration

Rémunération du **Directeur général**

APRÈS LE 1^{ER} JUIN 2018 2

Exercice 2019

Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration Politique de rémunération du **Directeur** général 3

Rémunération de la **population régulée**



Rémunération du Président du Conseil d'administration – Exercice 2018

JUSQU'AU 1^{er} JUIN 2018

Rémunération du Président du Conseil d'administration ► Rémunération fixe : 0 €

▶ Rémunération variable : 0 €

▶ Pas d'action de performance

▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

 Jetons de présence directement attribués à BPCE



Rémunération du Président du Conseil d'administration – Exercice 2018

A PARTIR DU 1er JUIN 2018

Rémunération du Président du Conseil d'administration ▶ Rémunération fixe : 175 000 €

▶ Rémunération variable : 0 €

▶ Pas d'action de performance

▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

 Jetons de présence directement attribués à BPCE



Rémunération du Directeur général – Exercice 2018

Rémunération du Directeur général

- Rémunération fixe :
 - ▶ 400 000 € pour la période du 1er janvier au 1er juin 2018
 - ▶ 466 667 € pour la période du 1er juin 2018 au 31 décembre 2018
- ▶ Rémunération variable annuelle, plafonnée et déterminée à partir de critères quantitatifs et stratégiques
- Éligibilité à l'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre de plans de rémunération long-terme (« LTIP ») :
 - ▶ 11 661 actions de performance attribuées en mai 2018 au bénéfice de Laurent Mignon
 - ▶ 13 605 actions de performance attribuées en août 2018 au bénéfice de François Riahi
- Avantages annexes
- ▶ Prévoyance et couverture santé
- Indemnité de cessation de fonction soumise à conditions de performance et de non-concurrence

Plafond de la rémunération variable à 200 % de la rémunération fixe



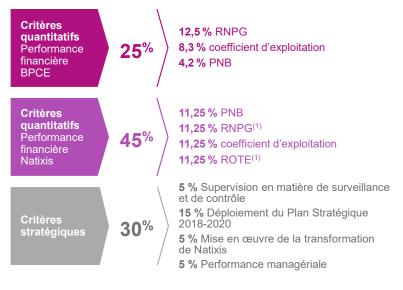
Rémunération variable annuelle du Directeur général – Exercice 2018

Modalités de détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2018 Montant de la rémunération variable annuelle cible : 120% de la rémunération fixe

- 480 000 € jusqu'au 1^{er} juin
- 560 000 € à partir du 1er juin

% maximal théorique attribuable : **156,75**% du montant de la rémunération variable cible

Cumul des attributions de rémunération variable (variable annuel & « LTIP ») : plafond à 200% de la rémunération fixe



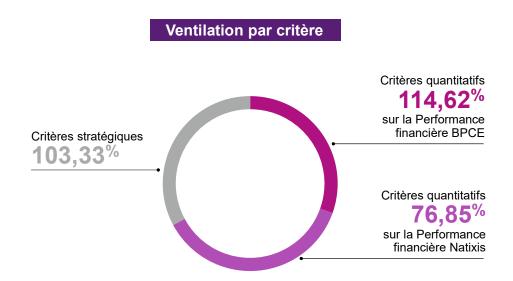
(1) Hors éléments exceptionnels



Rémunération variable annuelle du Directeur général – Exercice 2018

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2018

Montant
de la rémunération
variable au titre
de l'exercice 2018
arrêté par le Conseil
d'administration
de Natixis après avis
du comité
des rémunérations
à 94,32% de la
rémunération
variable cible



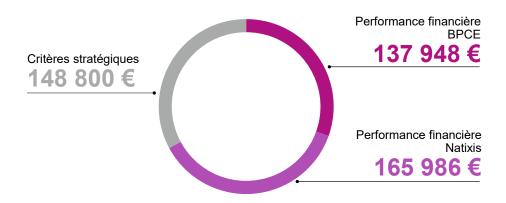


Rémunération variable annuelle du Directeur général – Exercice 2018 du $1^{\rm er}$ janvier au $1^{\rm er}$ juin

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2018

Montant
de la rémunération
variable au titre
de l'exercice 2018
arrêté par le Conseil
d'administration
de Natixis après avis
du comité
des rémunérations
à 452 734 €

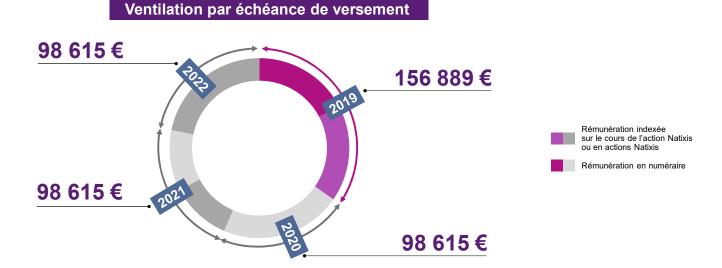
Ventilation par critère





Rémunération variable annuelle du Directeur général – Exercice 2018 du $1^{\rm er}$ janvier au $1^{\rm er}$ juin

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2018



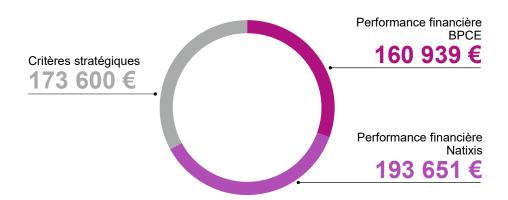


Rémunération variable annuelle du Directeur général – Exercice 2018 du 1^{er} juin au 31 décembre 2018

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2018

Montant
de la rémunération
variable au titre
de l'exercice 2018
arrêté par le Conseil
d'administration
de Natixis après avis
du comité
des rémunérations
à 528 190 €

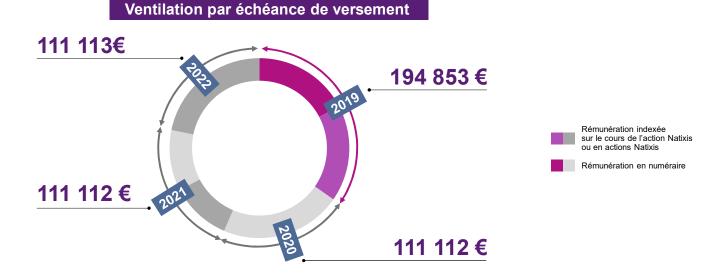
Ventilation par critère





Rémunération variable annuelle du Directeur général – Exercice 2018 du 1^{er} juin au 31 décembre 2018

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2018





Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration – Exercice 2019

Rémunération du Président du Conseil d'administration ▶ Rémunération fixe : 300 000 €

▶ Rémunération variable : 0 €

▶ Pas d'action de performance

▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

 Jetons de présence directement attribués à BPCE



Politique de rémunération du Directeur général – Exercice 2019

Rémunération fixe

800 000 € annuels bruts

Indemnité
de cessation
de fonction
& accord
de non
concurrence

Éligibilité
aux attributions
d'actions
de performance
dans le cadre
de plans
long-terme
(« LTIP »)

Équivalent de 20 % de la rémunération fixe

Protection sociale

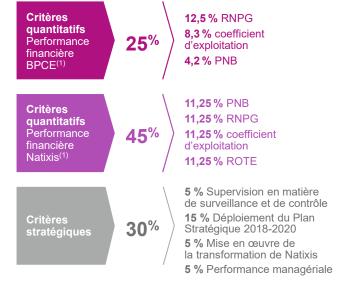
Santé, prévoyance, régime de retraite obligatoire

Modalités de détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2019

Montant de la rémunération variable annuelle cible : 120% de la rémunération fixe

% maximal théorique attribuable : **156,75**% du montant de rémunération variable cible

Cumul des attributions de rémunération variable (variable & « LTIP ») : plafond à 200% de la rémunération fixe

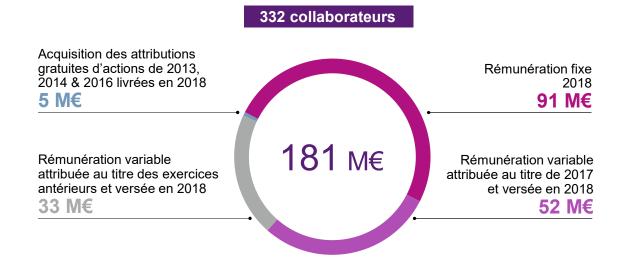


(1) Données sous-jacentes



Rémunération de la population régulée

Enveloppe globale des rémunérations versées⁽¹⁾ en 2018 à la population régulée



(1) hors charges employeur et rémunération collective (intéressement/participation en France)





Rapport des Commissaires aux Comptes



Rapport sur les comptes consolidés (1/2)

Opinion

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle :

- émissions de lettres de confort et attestations,
- revues de conformité de reportings réglementaires ou demandées par les régulateurs
- prestations rendues dans le cadre d'opération de restructuration
- ▶ mission d'organisme tiers indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » présentée dans la note 1 « Incidences de la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 » et dans la note 2 « Normes comptables appliquées » de l'annexe aux comptes consolidés.



Rapport sur les comptes consolidés (2/2)

Points clés de l'audit

Notre rapport fait état des points clés de l'audit des comptes consolidés de Natixis. Il décrit, pour chaque point clé de l'audit, les risques et estimations identifiés, l'approche d'audit mise en œuvre pour y répondre et justifie ainsi notre appréciation des comptes consolidés.

Les points clés de l'audit des comptes consolidés de Natixis sont les suivants :

- ► Incidence de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » au 1^{er} janvier 2018,
- ▶ Dépréciation de prêts et créances (statuts 1,2 et 3),
- ▶ Provisions pour risques juridiques et de non-conformité,
- Évaluation des instruments financiers dérivés complexes,
- ▶ Provisions techniques d'assurance,
- ▶ Impôts différés actifs liés aux pertes fiscales reportables.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction

Nous rappelons les responsabilités de la direction et du comité d'audit.

Responsabilités des CAC

Nous faisons mention de notre rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et leurs conclusions.



Rapport sur les comptes annuels (1/2)

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle :

- émissions de lettres de confort et attestations,
- revues de conformité de reportings réglementaires ou demandées par les régulateurs
- prestations rendues dans le cadre d'opération de restructuration
- ▶ mission d'organisme tiers indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion.



Rapport sur les comptes annuels (2/2)

Points clés de l'audit

Notre rapport fait état des points clés de l'audit des comptes annuels de Natixis. Il décrit, pour chaque point clé de l'audit, les risques et estimations identifiés, l'approche d'audit mise en œuvre pour y répondre et justifie ainsi notre appréciation des comptes annuels.

Les points clés de l'audit des comptes annuels de Natixis sont les suivants :

- Dépréciation de prêts et créances sur base individuelle,
- Provisions pour risques juridiques et de non-conformité,
- ▶ Evaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs.

Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction

Nous rappelons les responsabilités de la direction et du comité d'audit.

Responsabilités des CAC

Nous faisons mention de notre rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et leurs conclusions.



Rapport sur les engagements et conventions réglementés (1/2)

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements antérieurs à l'exercice 2018, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration :

Protocole de négociation relatif à la cession par Natixis à BPCE de ses activités de Cautions et garanties (CECG), Crédit-bail (Natixis Lease), Affacturage (Natixis Factor), Crédit à la consommation (Natixis Financement) et Titres (Département EuroTitres) de son pôle Services Financiers Spécialisés :

Conclusion du protocole de négociation prévoyant notamment un prix de cession global de 2,7 Mds€.



Rapport sur les engagements et conventions réglementés (2/2)

Nous avons été avisés des engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration du 12 février 2019 à l'occasion de :

Cession par Natixis à BPCE de ses activités de Cautions et garanties (CECG), Crédit-bail (Natixis Lease), Affacturage (Natixis Factor), Crédit à la consommation (Natixis Financement) et Titres (Département EuroTitres) de son pôle Services Financiers Spécialisés (« Projet Smith »):

Approbation des conditions du Projet Smith et signature des contrats suivants :

- ➤ Contrat de cession par Natixis à BPCE de l'intégralité des titres détenus par Natixis dans CEGC, Natixis Lease, Natixis Factor et Natixis Financement (le « Contrat de Cession »)
- ➤ Contrat de cession par Natixis à BPCE du fonds de commerce EuroTitres (le « Contrat EuroTitres »)
- ▶ Contrat annexés au Contrat de Cession et au Contrat EuroTitres



Rapport sur la résolution 25

Autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée allant du 1^{er} juin 2019 au 30 juin 2022, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre (résolution n°25).

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Rapport sur la résolution 26

Réduction du capital

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité (résolution n°26).

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.



Rapport sur les résolutions 27, 28, 29, 30 et 32 (1/2)

Émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de 26 mois la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions en supprimant, le cas échéant, votre droit préférentiel de souscription :

- ▶ Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (27e résolution) ;
- ▶ Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (28e résolution) ;
- ▶ Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (29e résolution);

Votre Conseil d'administration vous propose également de lui déléguer pour une durée de 26 mois les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission (30e résolution).



Rapport sur les résolutions 27, 28, 29, 30 et 32 (2/2)

Émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription Le plafond de ces émissions tient compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations susvisées dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce (32e résolution).

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital et/ou des titres de créance à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des résolutions 28 et 30.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital et/ou des titres de créance à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 27 et 29, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 28, 29 et 30.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration.



Rapport sur la résolution 33

Émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération (résolution n°33).

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre donnés dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.





Résolutions soumises au vote



Aline Braillard

Secrétaire du conseil d'administration de Natixis

Présentation des 34 résolutions de l'assemblée générale mixte



1^{re}, 2^e et 3^e résolutions : Comptes 2018 et affectation du résultat

1re résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018

Bénéfice net : 1 834 M€

2e résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018

Bénéfice net part du groupe : 1 577 M€

3e résolution Affectation du résultat

Résultat net comptable de l'exercice 2018 : 1 834 308 793,77 €

Dividende : 0,78 € par action (dont 0,30 € de quote-part « ordinaire » et 0,48 € de quote-part « exceptionnelle »)

détaché le 31 mai 2019 mis en paiement le 4 juin 2019



4^e résolution : Conventions réglementées



Approbation des conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Conventions réglementées préalablement autorisées par le Conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale:

▶ Protocole de Négociation relatif à la cession par Natixis à BPCE de ses activités de Cautions et garanties (CEGC), Crédit-bail (Natixis Lease), Affacturage (Natixis Factor), Crédit à la consommation (Natixis Financement) et Titres (Département EuroTitres) de son Pôle Services Financiers Spécialisés.

Cette convention intéresse L. Mignon, C. Halberstadt, B. Dupouy, T. Cahn, F. Lemalle, A. Condaminas, A. Denizot, S. Garcelon, P. Sueur et S. Paix.

▶ Cession par Natixis à BPCE des activités susvisées.

Cette convention intéresse L. Mignon, C. Halberstadt, B. Dupouy, T. Cahn, F. Lemalle, A. Condaminas, C. Pinault, S. Garcelon, P. Sueur et N. Etchegoïnberry.



5^e et 6^e résolutions : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil d'administration et au Directeur général

5e résolution Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à François Pérol, Président du Conseil d'administration, au titre de la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2018, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce

Aucune rémunération

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

6e résolution Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent Mignon, Directeur général, au titre de la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2018, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce

Part fixe : 400 000 € du 1er janvier au 1er juin 2018

Part variable attribuée : 480 000 € du 1er janvier au 1er juin 2018

Attribution gratuite d'actions de performance « LTIP » : 11 661 actions

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

Sous conditions de présence et de performance



7^e et 8^e résolutions : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil d'administration et au Directeur général

7e résolution

Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent Mignon, Président du Conseil d'administration, au titre de la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce

175 000 € du 1er juin au 31 décembre 2018

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

8e résolution

Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à François Riahi, Directeur général, au titre de la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce

Part fixe : 466 667 € du 1er juin au 31 décembre 2018

Part variable attribuée : 560 000 € du 1er juin au 31 décembre 2018

Attribution gratuite d'actions de performance « LTIP » : 13 605 actions

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

Sous conditions de présence et de performance



9^e résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration



Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2019, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Rémunération annuelle fixe : 300 000 € bruts

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)



10^e résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

10e résolution Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Directeur général pour l'exercice 2019, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Rémunération fixe: déterminée en fonction des compétences et expertises nécessaires à l'exercice de ses fonctions et en cohérence avec les pratiques de marché sur des fonctions similaires

▶ 800 000 € annuels bruts

Rémunération variable annuelle : subordonnée à la réalisation d'objectifs quantitatifs et stratégiques prédéterminés dont le versement d'une fraction significative est conditionnel, différé dans le temps et attribué sous forme de titres Natixis ou d'instruments équivalents

Éligibilité à l'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre de « LTIP » : acquisition conditionnelle et liée à la performance relative du titre Natixis

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)



11^e résolution : Rémunération versée à la population régulée

11e résolution

Enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée (personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier) durant l'exercice 2018

Montant de l'enveloppe : 181 M€

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)



12^e à 15^e résolution : Ratification de la cooptation de quatre administrateurs

12e à 15e résolution 12^e résolution : Ratification de la cooptation de Laurent Mignon en qualité d'administrateur

- ▶ Remplacement de François Pérol le 1er juin 2018
- ▶ Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018

13^e résolution : Ratification de la cooptation de Nicole Etchegoïnberry en qualité d'administrateur

- ▶ Remplacement de Stéphanie Paix le 20 décembre 2018
- ▶ Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

14e résolution : Ratification de la cooptation de Christophe Pinault en qualité d'administrateur

- ▶ Remplacement d'Alain Denizot le 20 décembre 2018
- ▶ Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018

15^e résolution : Ratification de la cooptation de Diane de Saint Victor en qualité d'administrateur

- ▶ Remplacement d'Henri Proglio le 4 avril 2019
- ▶ Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018



16^e à 21^e résolution : Renouvellement du mandat de six administrateurs

16e
à
21e
résolution

16e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Laurent Mignon

17e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Diane de Saint Victor

18e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de BPCE

19e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Catherine Pariset

20e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Bernard Dupouy

21e résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Christophe Pinault

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ces renouvellements.



22e résolution : Nomination d'un administrateur

22e résolution Nomination de Daniel de Beaurepaire en qualité d'administrateur, en remplacement de Philippe Sueur

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Le comité des nominations a émis un avis favorable à cette nomination.



23^e résolution : Ratification de la nomination d'un censeur

23e résolution Ratification de la nomination d'Henri Proglio en qualité de censeur

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Le comité des nominations a émis un avis favorable à cette nomination.



24^e résolution : Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions



Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société

Exemples possibles de rachat d'actions par la Société :

- ▶ l'animation du contrat de liquidité ;
- ▶ l'attribution ou la cession aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, de plan d'épargne salariale, de programme d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions gratuites ou toute autre forme d'allocation d'actions aux membres du personnel ;
- ▶ l'annulation d'actions ;
- ▶ le paiement ou l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

Limite : 10 % du capital, sachant que la Société ne peut détenir plus de 10 % de son propre capital

Prix d'achat maximal : 10 € par action

Plafond : 3 153 078 482 €

Durée : 18 mois



25^e résolution : Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de Natixis et des sociétés liées



Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de compléter les dispositifs de rémunération et de fidélisation existants au sein de Natixis et d'aligner les intérêts des attributaires et ceux des actionnaires.

Limite: 2,5 % du capital social

Sous-limite pour les dirigeants mandataires sociaux : 0,1 % du capital social

Période d'acquisition : 1 an minimum

Cumul période d'acquisition et période de conservation : 2 ans minimum

Durée : du 1er juin 2019 au 30 juin 2022





Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler, par voie de réduction de capital social, tout ou partie des actions détenues par Natixis en propre ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Limite : 10 % du capital social par période de 24 mois

Durée : 26 mois



27e résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Prix : fixé par le Conseil d'administration

Plafond : 1,5 Md€ en nominal (Plafond global pour les résolutions 27 à 33)

Durée : 26 mois



28e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission, par offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Prix : fixé par le Conseil d'administration égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de Bourse moins 5%

Plafond : **500 M€** (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Possibilité de conférer aux actionnaires un droit de priorité

Durée : 26 mois



29e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission, par une offre visée à l'article L. 411-2 Il du Code monétaire et financier, d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par une offre dite de « placement privé »

Limite: 20 % du capital social / an

Plafond : **500 M€** (venant s'imputer sur le plafond global de 1,5 Md€)

Durée : 26 mois





Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des opérations de croissance externe financée par des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société en rémunération d'apports en nature en faveur de la Société

Limite : 10 % du capital social (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Modalités : le conseil statuera sur le rapport des commissaires aux apports portant notamment sur la valeur des apports

Durée : 26 mois



31e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, ou autres

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible

Plafond : 1,5 Md€ (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : fixé par le Conseil d'administration en matière de montant à incorporer et de nombre de titres de capital nouveaux à émettre

Durée : 26 mois



32e résolution Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché

Plafond : 15 % de l'émission initiale (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : identique à celui de l'opération initiale

Durée : 26 mois





Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Délégation conférée au Conseil d'administration à l'effet de développer et renforcer l'actionnariat salarié et d'associer de façon étroite les collaborateurs au développement de la Société

Plafond : 50 M€ de nominal (venant s'imputer sur le Plafond global de 1,5 Md€)

Prix : fixé par le Conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription diminuée de la décote maximale prévue par la loi

Durée : 26 mois



34^e résolution : Pouvoirs pour les formalités



Pouvoirs pour les formalités

Pouvoirs pour effectuer les publications et formalités légales





Séance de questions réponses



QUORUM DÉFINITIF

En actions 84,18%

	Nombre d'actions		Nombre de voix	
	AGO	AGE	AGO	AGE
Pouvoirs présents et représentés	58 424 576	58 424 576	58 424 576	58 424 576
Pouvoirs au président	5 583 100	5 584 858	5 583 100	5 584 858
Votes par correspondance	2 589 290 297	2 589 290 172	2 589 290 297	2 589 290 172
Totaux	2 653 297 973	2 653 299 606	2 653 297 973	2 653 299 606
Dont votes par Internet	178 898 205	178 898 205	178 898 205	178 898 205

AGO : assemblée générale ordinaire - AGE : assemblée générale extraordinaire



Vote des résolutions



Conclusion